

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 43/2024  
22 octobre 2024

### **L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du groupe BOMA, filiale de BMACON, par IK Investment Partners**

Le 21 octobre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a approuvé l'acquisition du groupe BOMA, une filiale détenue à 100 % par BMACON, par IK Investment Partners via sa filiale BOMA BidCo.

BOMA BidCo est une filiale belge d'IK X Luxco 4 S.à.r.l, qui est elle-même détenue et contrôlée exclusivement par IK Investment Partners. IK Investment Partners est un fonds d'investissement privé suédois, dont les entreprises en portefeuille opèrent dans les secteurs de la santé, de l'industrie, des services aux entreprises et des biens de consommation.

Le groupe BOMA est une filiale contrôlée exclusivement par la société holding belge BMACON. BOMA opère dans la distribution de produits professionnels d'entretien et d'hygiène à usage général et de services connexes au Benelux et en France. BOMA offre une large gamme de produits d'entretien pour le nettoyage de routine, couvrant notamment : (i) l'hygiène et les sanitaires, (ii) les machines, (iii) les produits d'entretien, (iv) les poubelles et sacs, (v) les chariots, (vi) les équipements de protection, (vii) les nettoyeurs de vitres et (viii) les revêtements de sol.

Dans sa décision du 21 octobre 2024, l'Autorité a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).